

Montréal, le 30 avril 2021

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Maître Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800 rue du Square-Victoria, 2^e étage, Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 Phase 2B
Demande relative au dossier générique sur l'allocation des coûts et la
structure tarifaire de Gaz Métro
Notre dossier : 650011-01

Chère consœur,

La présente fait suite à notre lettre du 22 avril, par laquelle nous annonçons la fin de l'intervention d'Option consommateurs (**OC**) et par laquelle nous déposons nos conclusions. Conformément au paragraphe 8 du *Guide de paiement des frais 2020*, vous trouverez ci-joint la demande de paiement de frais (**DPF**) d'OC pour la phase 2-B du dossier R-3867-2013.

Deux analystes ont travaillé dans le dossier mais à des périodes différentes. Jules Bélanger a travaillé dans le dossier, comme analyste interne, de décembre 2019 jusqu'à son départ d'OC en septembre 2020. C'est M. Bélanger qui a fait l'analyse préliminaire du dossier et participé à la séance de travail du 17 février 2020 et à la rencontre préparatoire du 13 mai 2020.

Pascal Cormier, analyste externe, a pris la relève à partir d'octobre 2020 et a travaillé avec l'expert Marcus dans la préparation des sujets d'intervention en décembre 2020 et des demandes de renseignements (**DDR**) déposées en février 2021.

Pour ma part, j'ai dû investir du temps dans l'analyse, la préparation de la demande d'intervention et de la DDR pour assurer la transition entre les analystes et pour coordonner avec l'expert Marcus qui avait des problèmes de santé.

En ce qui concerne le taux horaire de M. Marcus, nous vous référons à notre lettre du 8 décembre 2020 (C-OC-0103).

Même si OC a dû mettre fin à son intervention, nous soumettons que le travail effectué qui a été effectuée est utile pour la Régie. En effet, dans la Demande d'intervention (C-OC-0104) et dans la DDR N^o1 (C-OC-0113) l'expert Marcus avait clairement identifié ses sujets de préoccupation. Ces documents offrent donc des pistes d'analyse pertinentes à la Régie.

Mentionnons aussi que l'expert Marcus a contribué à une plus grande efficience dans le traitement du dossier (voir C-OC-0103, page 2) en suggérant que les volets 1A et 1B soient fusionnés, suggestion retenue par la Régie (D-2021-003, para. 70).

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la DPF d'OC est justifiée et nous demandons à la Régie de l'accorder.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(S) Eric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat
emd@municonseil.com

EMD/ml

c.c. Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
p.j.